

## RELEVÉ DE DECISIONS

### Le conseil plénier du DEHHA

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de l'UFR LLCE,

**Après avoir délibéré, décide :**

DECISION n° 1 : Validation du PV du conseil plénier du 26 octobre 2023

**Adoptée à l'unanimité des 16 présents ou représentés**

DECISION n° 2 : Attribution de subventions à des manifestations scientifiques

- *JE sur Los Sueño de Qvedo le 19 janvier 2024 (FRAMESPA – J CROIZAT VIALLET) : 150,00 €*
- *JE « Cartographies ibériques du livre médiéval » le 15 mars 2024 (CEIIBA – C. PASCUAL ARGENTE) : 150,00 €*
- *Opération « Sciences et société pour les journées du patrimoine de 2024 (CIIBA – A. ARIZALETA) : complément de 50,00 €*

**Adoptée à l'unanimité des 16 présents ou représentés**

DECISION n° 3 : Hommage à André Gallego

*Possibilité de « nommer » la salle du foyer La Peña (LA271) « Salle André Gallego » et d'y faire mettre une plaque, suite au décès de cet ancien collègue qui a longtemps pris en charge La Peña.*

**Adoptée à l'unanimité des 16 présents ou représentés**

DECISION n° 4 : Election du/de la directeur.rice du DEHHA

*Présentation de l'unique candidate Thérèse COURAU, MCF au DEHHA, puis vote à bulletin secret.*

*Nombre d'inscrits : 16*

*Nombre de votants : 15*

*Nombre de suffrages obtenus : 15*

*Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0*

**Madame Thérèse COURAU est élue directrice du DEHHA à la majorité absolue des membres en exercice.**

Toulouse, le 22 novembre 2023



La présidente du Conseil,  
Sylvie BAULO